

## Abandon de l'ABCD de l'égalité

PAR LA RÉDACTION DE MEDIAPART  
ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 29 JUIN 2014

La ministre des droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, a confirmé que l'expérimentation ABCD de l'égalité ne serait pas généralisée. La Manif pour tous et plusieurs associations religieuses avaient vivement critiqué ce projet de lutte contre les stéréotypes garçons-filles à l'école.

Et de trois ! Après la PMA et le droit de vote des étrangers, une autre réforme de société rejoint le cimetière des promesses des éléphants socialistes : les "ABCD de l'égalité", une mesure pour lutter à l'école contre les stéréotypes garçons-filles, ne seront pas généralisés à la rentrée prochaine. La ministre des droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, a confirmé, dimanche sur France 3, l'arrêt du programme sous sa forme actuelle. Elle a toutefois promis que ce qui passe à la trappe sera remplacé par un dispositif « ambitieux » qui devrait concerner l'ensemble des élèves...

Après avoir expérimenté, depuis 2013, l'ABCD de l'égalité dans 600 classes, le gouvernement a décidé de « passer à autre chose », avait déjà expliqué

l'entourage du ministre de l'éducation Benoît Hamon à Europe 1, confirmant **une information de L'Express**. Dans la lettre de cadrage envoyée par le ministre aux professeurs le 20 mai dernier pour préparer la prochaine année scolaire, le projet n'y figurait effectivement pas.

Reculade en rase campagne ? La rue de Grenelle, comme le cabinet de Najat-Vallaud Belkacem (la ministre des femmes avait initialement porté le projet), le réfutent en chœur : « *Il n'y a pas de recul* », « *c'est une idée fantasmagique* ». « *Au contraire, Benoît Hamon souhaite généraliser la formation des enseignants sur ces questions, il travaille notamment sur de nouveaux outils pédagogiques et sur une entrée des questions d'égalité et de stéréotypes dans les programmes* », affirme à Metronews l'entourage de Najat Vallaud-Belkacem.

[[lire\_aussi]]

Le ministre de l'éducation donnera un aperçu de ses nouvelles pistes lundi 30 juin, après avoir étudié le rapport d'évaluation remis vendredi par le doyen de l'Inspection générale.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 32 137,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 32 137,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.